

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 82 (1956)
Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

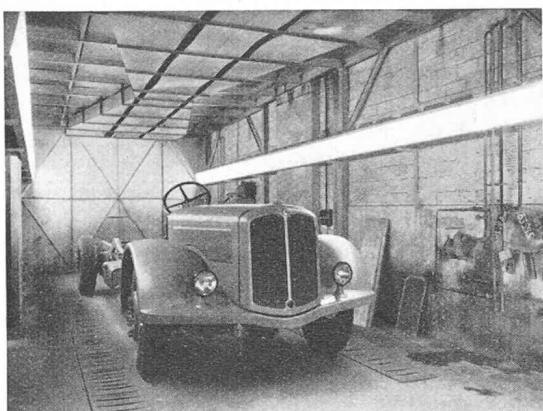
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Document Mazda.

Fig. 2. — Cabine de peinture de camions.

Eclairage intense par lampes fluorescentes « lumière du jour » placées dans deux caissons latéraux.

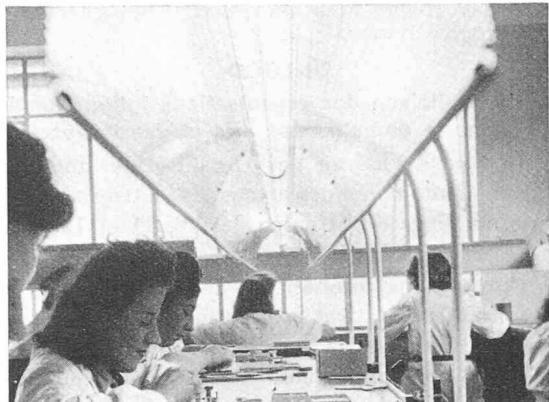
Photo Serge Boiron, Paris.

lampes pour obtenir un éclairement donné. Une baisse de tension de 10 %, par exemple, réduit l'efficacité de 20 % et le flux de 30 %.

Une remarque encore au sujet de la durée de vie. On n'a pas intérêt, surtout dans l'industrie, à laisser les lampes en service jusqu'à ce qu'elles grillent. L'efficacité d'une lampe en fonctionnement diminue peu à peu. La baisse tolérée par le cahier des charges international est de 15 % à 750 heures. La baisse ne s'arrête pas là et il arrive un moment où il est plus avantageux de remplacer la lampe plutôt que de la laisser en service. Le remplacement périodique des lampes dans les ateliers et bureaux est une sage mesure ; on maintient ainsi l'éclairement à un niveau suffisant et on évite de consommer du courant inutilement.

Avantages et inconvénients : Résumons les avantages et les inconvénients des lampes à incandescence.

- Avantages* :
1. Possibilité de créer des foyers puissants (une lampe de 1500 W émet 30 000 lumens).
 2. Commodité d'installation.
 3. Faible encombrement.
 4. Prix relativement bas.



Document Mazda.

Fig. 3. — Atelier d'horlogerie.

Eclairage intense du plan de travail par rampe de lampes fluorescentes sous réflecteur.

Cliché O.D.F., Paris 8e.

5. Branchement direct sur le réseau.
6. Facteur de puissance pratiquement égal à l'unité.
7. Allumage instantané, la mise en régime étant de l'ordre du $1/10$ de seconde.

Inconvénients : La lampe à incandescence est de faible efficacité, d'une part parce que l'émission infrarouge est considérable et d'autre part parce que la lumière est trop rouge.

Il en résulte les inconvénients suivants :

- 1^o Le lumen coûte cher.
- 2^o Les forts éclairements recommandés pour certains travaux ne sont pas toujours réalisables, soit parce que l'échauffement des pièces travaillées serait trop considérable, soit parce que les conducteurs n'ont pas été prévus pour une intensité aussi élevée.

Il faut ajouter, au passif de l'incandescence, le mauvais rendu des couleurs, qui est particulièrement gênant pour les travaux de peinture, de teinture et pour tous les tris et les contrôles qui se font par la couleur.

(A suivre.)

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

Réunion des Commissions de l'U.I.A.

La Commission des congrès se réunira à Paris, les 9 et 10 janvier 1956, le Bureau de l'U.I.A., les 11 et 12 janvier 1956.

La réunion de la Commission de l'habitat est envisagée en Suisse en mai 1956 ; celle de la Commission de l'urbanisme, à Varsovie, en juin 1956, et celle de la Commission des constructions scolaires, à Londres, dans le courant de mars 1956.

Concours internationaux

Le Secrétariat général est en rapport avec les organisateurs du Concours de Syracuse et avec ceux du Concours pour le monument au général Trujillo (République Dominicaine).

Il espère que le programme de ces deux concours sera modifié conformément aux recommandations de l'U.I.A.

En attendant, la participation à ces deux concours reste déconseillée.

MM. Tschumi, président de l'U.I.A. et Ceas, vice-président ont participé aux travaux du jury pour le Concours pour le monument en l'honneur du prince Henri le Navigateur. Le rapport du jury sera communiqué ultérieurement.

Expositions

L'Exposition U.I.A. va quitter prochainement La Haye pour être présentée à Rome, puis à Milan.

Les travaux d'élèves architectes qui étaient présentés à La Haye, seront exposés très prochainement à

l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. (Inauguration en janvier 1956.)

UNESCO

Comité de liaison des organisations internationales dans le domaine des arts et des lettres

Le Comité de liaison des Organisations internationales dans le domaine des arts et des lettres s'est réuni à Paris, au siège de l'Unesco, les 10, 11 et 12 octobre 1955.

Ce comité était composé des délégués des organisations suivantes : Institut international du théâtre, Conseil international de la musique, Association internationale des arts plastiques, Union internationale des architectes, P.E.N. Club international.

L'U.I.A. était représentée par Mme Hélène Syrkus, désignée par le Comité exécutif, et assistée de MM. Pierre Vago, secrétaire général, et Robert Lebret, délégué permanent auprès de l'Unesco.

A la suite des trois journées d'échanges de vues, un certain nombre de résolutions ont été adoptées. Voici celles qui intéressent plus spécialement les architectes.

1. Rôle et activités du Comité de liaison

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres ayant passé en revue le programme des différentes organisations en présence afin de confronter et, si nécessaire, de coordonner leurs activités, tout en resserrant leurs liens avec l'Unesco, tient à souligner que ses délibérations ont fait apparaître de nombreux points où des contacts entre les différentes organisations paraissent souhaitables et quelquefois indispensables.

C'est pourquoi le Comité de liaison remercie l'Unesco de l'initiative qu'elle a prise en le constituant, et émet le vœu que des contacts périodiques, sinon permanents, entre les artistes et les écrivains soient rendus possibles dans l'avenir.

2. Comité de liaison à l'échelon national

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres attache la plus grande importance aux rapports de coopération entre les artistes des différentes disciplines, particulièrement entre peintres, sculpteurs et architectes, et recommande aux groupements nationaux des organisations membres de constituer des Comités de liaison nationaux qui traiteraient de tous les problèmes professionnels ou artistiques communs aux artistes de leur pays.

3. Représentation au sein des Commissions nationales de l'Unesco

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres recommande à chaque groupement national de ces organisations de se mettre en relation avec la Commission nationale de son pays en vue d'obtenir d'y être représenté et de participer activement à ses travaux ou à ceux de ses comités spécialisés.

4. Echanges de personnes

Le Comité de liaison des Organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres,

remercie l'Unesco des efforts accomplis dans son programme de bourses pour faciliter les séjours à l'étranger des écrivains et artistes ;

lui demande d'attirer l'attention de ses Etats membres sur la nécessité des contacts entre écrivains et artistes nationaux et étrangers, en vue de favoriser par des échanges féconds la création artistique et de développer la compréhension internationale ;

recommande à l'Unesco d'établir, avec la collaboration des autorités nationales intéressées, des listes de centres internationaux d'accueil ou de séjour, publics ou privés, gratuits ou payants, destinés à recevoir des artistes ou des écrivains ;

recommande aux organisations internationales non gouvernementales représentées au Comité de liaison de collaborer avec l'Unesco à la collecte de ces informations, de diffuser parmi leurs membres les listes ainsi établies, de demander qu'une place soit faite aux artistes et écrivains étrangers dans les centres d'accueil et de séjour réservés jusqu'à présent à leurs nationaux, et, d'une façon générale, d'étudier toutes les possibilités d'échanges avec les groupements étrangers similaires (échanges de logements, ou d'ateliers, de frais de séjour, de facilités diverses).

5. La participation des jeunes aux congrès des créateurs de l'esprit

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres,

après avoir pris connaissance de l'intéressante expérience de l'*Union internationale des architectes* dans l'organisation des concours internationaux entre étudiants des Ecoles d'architecture,

estime que de semblables initiatives pourraient être prises utilement dans tous les domaines des arts et des lettres,

et recommande que l'Unesco encourage par tous les moyens la participation des jeunes aux congrès des créateurs de l'esprit.

6. Colloque sur la conception du théâtre d'aujourd'hui

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres souhaite que soit organisé par l'*Union internationale des architectes*, sous l'égide de l'Unesco, et avec la collaboration de l'Institut international du théâtre, de l'Association internationale des arts plastiques, du Conseil international de la musique et du P.E.N. Club international, un colloque sur la conception du théâtre d'aujourd'hui, réunissant des architectes, des décorateurs et des artistes plasticiens, des auteurs dramatiques, des metteurs en scène, des acteurs, des chefs d'orchestre, des administrateurs de théâtre et des techniciens de l'éclairage et de l'acoustique.

Les documents, débats et résolutions de ce colloque pourraient faire l'objet d'une publication.

7. Circulation internationale d'expositions

Le Comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales du domaine des arts et des lettres,

souhaite que l'Unesco attire l'attention de ses Etats membres sur l'intérêt que présentent pour la connais-

sance et la compréhension mutuelle des peuples certaines expositions internationales préparées par les organisations représentées à ce comité, et qui constituent souvent des témoignages caractéristiques des tendances et des réalisations de l'art contemporain ;

suggère que les Etats membres envisagent la possibilité de couvrir les frais de transport et de présentation du matériel réuni par les organisations elles-mêmes ;

recommande au Directeur général d'envisager la possibilité d'aider directement à la circulation internationale de telles expositions.

NATIONS - UNIES

C. E. E.

L'U.I.A. a désigné pour la représenter auprès du Comité de l'habitat des Nations Unies (Commission économique pour l'Europe), à une conférence de rapporteurs au sujet de la coordination modulaire, M. Ernst Zietschmann, architecte.

Lausanne, le 22 décembre 1955.

DIVERS

Cercle d'études des architectes diplômés E.P.U.L.

Dans le but de replacer l'architecture sur son plan véritable — esthétique, social et économique — les architectes diplômés de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (E.P.U.L.) se sont réunis en association portant le nom de

CEA, Cercle d'études des architectes diplômés E.P.U.L.

Pour atteindre son but, le CEA défend la *mission* de l'architecte, suscite la réalisation d'œuvres architecturales et urbanistiques de valeur dans l'intérêt de la communauté, étudie en équipe les problèmes posés à l'architecte par notre civilisation et, *dans ce sens*, soutient et développe l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne. Le CEA est neutre du point de vue économique, politique et confessionnel. Il s'est formé officiellement le 6 mai 1955 ; son siège est à Lausanne.

Sur la base de ces principes généraux, le CEA maintient ou même remet l'architecture au service de l'homme d'aujourd'hui, considérant qu'elle est le premier facteur de l'épanouissement individuel et du développement harmonieux d'une civilisation. Pour cela, le CEA consacre ses réunions à des études libres, en équipe ou en concours internes, études qu'un architecte isolé n'est pas en mesure d'entreprendre. Le CEA étudie, entre autres problèmes, ceux du coût de la construction, de la normalisation, de la centralisation, de la documentation, de la conception de l'habitat, de la maison individuelle.

Parallèlement, le CEA se préoccupe de la responsabilité et de la situation de l'architecte, retrouvant ainsi des objectifs proches de ceux d'autres associations professionnelles ; ces objectifs sont : l'architecture, profession libérale, la protection de la valeur et du titre d'architecte, les concours, l'enseignement de l'architecture, l'initiation du public, etc. Le CEA collaborera avec ces associations chaque fois qu'il lui sera possible de respecter ses principes fondamentaux.

Toute personne s'intéressant à l'architecture conformément à la position du CEA peut assister — sur demande — aux réunions de travail du cercle. Les résultats des travaux entrepris par le CEA seront portés à la connaissance du public par la voie de la presse spécialisée et non spécialisée, ou par diverses publications, ou encore par le moyen d'expositions et de conférences.

La Direction : ALAIN DÉCOPPET, JACQUES FELBER, CLAUDE RACCOURSIER.

L'ARLA

Un exemple de collaboration entre Entreprises d'électricité, Sociétés de constructions métalliques et Hautes écoles.

Une Association pour les recherches dans le domaine des lignes aériennes et équipements similaires — en abrégé ARLA — a été constituée le 29 septembre 1955 à Lausanne, sur l'initiative d'EOS (Energie de l'Ouest-Suisse) et du LEMEPUL (Laboratoire d'essai de matériaux de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne).

Son but est de rechercher, dans le domaine des lignes électriques aériennes et des pylônes de tout genre, des bases de construction rationnelle, sûre et économique. ARLA édifie à cet effet, en Chalex (près d'Aigle), une station d'essais de pylônes qui pourra fonctionner dès le printemps 1956.

ARLA groupe déjà plus de 20 membres provenant de toutes les régions de la Suisse, producteurs et distributeurs d'énergie électrique, services industriels, ateliers et sociétés de constructions métalliques, entreprises industrielles, sociétés d'études.

Tout groupement ou société, intéressé à la construction de lignes électriques, peut en faire partie, avec les mêmes obligations et les mêmes droits que les fondateurs.

Le comité d'ARLA est composé de : M. *Louis Piller*, sous-directeur E.E.F., Fribourg, président ; M. le Dr *Oertli*, ingénieur en chef B.K.W., Berne, vice-président ; M. le Dr *A. Chevalley*, ingénieur en chef Giovanola frères, Monthey ; M. *Ch. Dubas*, ingénieur en chef A.C.M., Vevey ; M. *W. Niggli*, ingénieur N.O.K., Baden ; M. *L. Poltier*, ingénieur E.O.S., Lausanne ; M. *R. Voegeli*, ingénieur en chef Motor-Columbus, Baden.

M. le professeur *Paschoud*, chef de la section des métaux du LEMEPUL, assume, sous la responsabilité du LEMEPUL, la direction des essais et recherches en exécution des commandes confiées par l'Association, par ses membres ou par des tiers.

M. le professeur *Cosandey*, spécialiste et expert pour ces constructions, assiste le comité en qualité de conseiller.

Le siège de l'ARLA est au bureau du LEMEPUL, Bel-Air Métropole 10, Lausanne, tél. (021) 22 83 29 ; adresse postale : Case 188, Chauderon-Lausanne.

L.F.E.M. — Contrôle de qualité du ciment en vrac

La rapide augmentation des *livraisons de ciment en vrac sur les chantiers* a incité les intéressés (fabricants, laboratoires d'essais et consommateurs) à se préoccuper

du contrôle de la qualité de ce ciment. Quelques prescriptions des « Normes pour les liants utilisés dans la construction » (art. 4 et 5) doivent être adaptées afin de conserver toute leur valeur dans ce cas. On comprend, notamment, que les fabricants ne peuvent garantir la qualité d'échantillons prélevés dans des silos de chantier, dont ils ne connaissent pas l'état et qu'ils n'ont pas la possibilité de surveiller régulièrement. *Leur garantie ne peut s'étendre qu'à la qualité du ciment en vrac à sa sortie de fabrique à destination du chantier.* La Société suisse des entrepreneurs et la E.G. Portland ont donc chargé le L.F.E.M. d'organiser, dès le 1^{er} janvier 1956, un *contrôle régulier de la qualité du ciment en vrac*, contrôle qui s'effectuera de la façon suivante :

I. Contrôle de la qualité du ciment livré en vrac par chemin de fer

Dans toutes les fabriques effectuant de telles livraisons, on fera, jusqu'à nouvel avis, un essai normal par mois, sur un échantillon prélevé à un moment quelconque par un *agent officiel* des chemins de fer. Si pendant la même période, la fabrique en question livre du ciment en vrac aux grands chantiers, et si ces livraisons sont déjà soumises au contrôle du L.F.E.M., on pourra, pendant cette période, s'abstenir d'autres contrôles de qualité du ciment en vrac.

II. Contrôle de la qualité du ciment livré en vrac par camion

Dans les fabriques effectuant ces livraisons, le nombre des contrôles sera réglé de la façon suivante d'après les livraisons mensuelles :

Jusqu'à 1000 t :

Essai normal sur 1 échantillon par mois,
1000 à 3000 t :

Essai normal sur 2 échantillons par mois,
Plus de 3000 t :

Essai normal sur 3 échantillons par mois.

Ces échantillons seront prélevés avec l'assentiment de la E.G. Portland, par des membres de la Société suisse des entrepreneurs, au moment qui leur convient, mais en présence d'un représentant de la fabrique. Les prélèvements de ciment se feront dans un silo automobile prêt au départ et suivant les directives établies à cet effet par le L.F.E.M.

Des échantillons peuvent aussi être prélevés en tout temps dans les *silos de chantier*, et envoyés pour essais normaux au L.F.E.M. ou à l'E.P.U.L. Ces contrôles n'ont alors de valeur que pour l'entrepreneur et éventuellement pour le maître de l'ouvrage. Dans ce dernier cas, on conseille de prendre les échantillons contradictoirement, c'est-à-dire en présence des représentants de l'entreprise et du maître de l'ouvrage (voir à ce sujet art. 5 des Normes S.I.A. n° 115 : « Normes pour les liants utilisés dans la construction »).

Zurich, le 22 décembre 1955.

*Société suisse des entrepreneurs
E.G. Portland
Laboratoire fédéral d'essais des matériaux*

LES CONGRÈS

IX^e Congrès international de Mécanique appliquée

Bruxelles, 5-13 septembre 1956

Le IX^e Congrès international de Mécanique appliquée se tiendra à Bruxelles, dans les locaux de l'Université libre de Bruxelles, *du mercredi 5 septembre au jeudi 13 septembre 1956*.

En accord avec le Comité international, il a été décidé de diviser les sessions techniques du congrès en deux sections :

Section 1. — Mécanique des fluides et Aérodynamique.

Section 2. — Mécanique des solides (dynamique des solides, vibrations, élasticité et plasticité).

En outre, un certain nombre de conférences générales sont prévues.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. les professeurs Ackeret, Ziegler et H. Favre, de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

NÉCROLOGIE

Adolphe Guyonnet

A l'époque où le renouveau de l'art chrétien prenait corps, se révélait subitement, en l'année 1915, un très grand artiste, Adolphe Guyonnet, dans sa toute première œuvre : l'église de Saint-Paul, à Grange-Canal près de Genève.

Ce charmant édifice, si bien adapté à ce coin de terre genevoise, si harmonieux en lui-même, conçu, il est vrai, avec des éléments traditionnels, démontre, dans la pureté de ses formes, ce que peut le sens de la mesure, de la logique et de l'échelle humaine mis en pratique par un architecte supérieurement artiste, un maître prématûrement averti et mûri.

Cette église, dont la beauté fit sensation à Genève, en Suisse romande et même à l'étranger, « cette église », écrivait Gonzague de Reynold, révèle, en effet, pour la première fois en Suisse romande, les possibilités religieuses de l'art moderne, sa compatibilité, tant niée jusqu'alors, avec les exigences de la tradition, de la liturgie et de la doctrine, elle prononça la rupture avec le mauvais goût et la routine. Elle annonça quel rôle l'art sacré, en rétablissant la coopération des artistes et la convergence des œuvres en vue d'un ensemble inspiré lui-même par une idée et par une foi, est appelé à jouer au milieu de cette anarchie individualiste qui, depuis plus d'un siècle, avait atomisé l'art comme la société. »

Dans la réalisation de cet édifice, l'architecte sut s'entourer de collaborateurs qui le comprenaient et qu'il comprenait, mettant ainsi leur art à l'unisson de celui du maître de l'œuvre, et tels que Maurice Denis, Georges de Traz, Marcel Poncet et Alexandre Cingria.

Le talent si lucide d'Adolphe Guyonnet ne cessa de se produire dans les œuvres qui suivirent et dont les plus importantes sont : d'abord la restauration de l'église de Carouge. On sait que le plan de cette petite ville, annexe de celle de Genève, était dû à l'initiative du